

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 5 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 5 décembre, les membres du Conseil municipal de la Commune de St Pierre des Echaubrognes, se sont réunis à 20 h 30 à la Mairie –salle du conseil municipal, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 29 novembre 2019, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. POUSIN Claude, AUDOIT Gérard, PAILLAT François, Mme YOU Patricia, Mme BARRE Valérie, M. THOMAS Claude, Mme NAUD Catherine, Mme PROUTEAU Mireille, M.AUDEBEAU Jean-Pierre, Mme MONTAS Fanny, Mme MAUGÂT Sonia, Mme FONTENEAU Nathalie, M. BERNIER Denis.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES

M. ANTUNES Jean-François, M GARREAU Vianney

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil, Fanny MONTAS est désignée pour remplir cette fonction qu'il accepte.

1 Approbation du compte rendu du 7 novembre 2019

Le compte rendu du 7 novembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

2 PLUi

L'arrêt du projet de PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) sera proposé au vote du Conseil Communautaire de l'Agglo2b le 17 décembre. Un état des lieux de la cartographie communale et du règlement a été présenté au conseil municipal afin de reprendre les points qui seront modulés dans le prochain PLU. Ce document conditionnera les règles de l'urbanisme pour notre commune sur les 10 années à venir.

3 TRAVAUX AMENAGEMENTS DES PLACES

La commune de Saint Pierre des Echaubrognes souhaite revoir l'aménagement de la place de la Mairie et de la place Saint Hilaire ; réorganisation du stationnement, relooker l'aspect actuel de ces espaces. Mais également l'entrée de la commune côté nord, à venir de Maulévrier ; afin de réduire la vitesse des véhicules en entrée de bourg et améliorer l'accessibilité des piétons en créant des trottoirs adaptés notamment le long de la Mairie.

Ces différents travaux pourront faire l'objet de demandes de subvention. Des dossiers seront déposés au titre de la DETR (Etat), près du département (voirie), au titre des amendes de police (aménagement, sécurité, accessibilité) mais également près du SIEDS et de l'Agglo2b (Fonds de concours).

4 DIVERS

Le conseil municipal a décidé également :

L'achat à un nouveau vidéoprojecteur ; celui-ci installé dans la salle du conseil municipal sera proposé à la location en lieu et place de celui proposé à ce jour.

L'achat de 10 tables environ qui seront stockées au niveau de la salle omnisport.

L'installation de sèche-mains dans la salle côté jardins. A voir également pour une installation dans la salle Iris et au niveau du Périscolaire.

L'acquisition d'un logiciel de gestion des salles pour le secrétariat de la Mairie.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal (selon l'application de l'article L2122-22-15° du CGCT) qu'il a renoncé à exercer le droit de préemption concernant les ensembles immobiliers suivants :

- Le 12 novembre, pour un ensemble immobilier propriété de M. POIRIER Laurent, situé 2 rue de la Croix Verte et cadastré section AB n°319.
- Le 2 décembre, pour un ensemble immobilier propriété de M. et Mme FRADIN Denis, situé 2 Allée de l'Espace et cadastré section BD n°140.

Monsieur le Maire rappelle la date du prochain conseil municipal : le 9 janvier 2020

Monsieur le Maire clôt les débats, et lève la séance à 22 h 15

Le Maire,
Claude POUSIN

